



PRÉFECTURE DU RHONE  
PRÉ - ARCHIVAGE  
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

BORDEREAU DE VERSEMENT

Partie réservée au service versant

Service versant :

Date du versement : 8 Juillet 1993

Nombre d'articles : 34 cartons

N° de téléphone : 72.61.77.71 - Madame BAILLY

Partie réservée aux Archives

N° du versement : 3154vv.

Date de prise en charge : 28-9-93

Métrage : 5m 20 Silo 1 Tr: 116

n° 2593

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates des travaux	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations
	<u>HOTEL DU DEPARTEMENT</u> <u>Travaux d'aménagement des combles</u>				
1	Plan - C.C.A.P - C.C.T.P. Devis - Divers	1989 "			
2	Lots n° 1 à 4	"			
3	Lots n° 5 à 9	"			

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates <i>des travaux</i>	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations
	<u>C.D.H.S. CENTRE DEPARTEMENTAL D'HYGIENE SOCIALE</u>				
	<u>31 rue du Souvenir à LYON 9e</u>				
4 et 5	Pièces administratives	1988			
6	Pièces des lots 1 à 9	1989			
7	Pièces des lots 10 à 16	1990			
	<u>ETOILE DU BERGER</u>				
8	Reconstruction du mur de soutènement	1983 - 1984			
	<u>Classes préfabriquées</u>				
9	Contrats de mise à disposition	1967 à 1971			
10	" "	1972 à 1976			
11	" "	1977 à 1986			
12	" "	1982 à 1985			
13	Classes en provenance du Département de l'Isère. Contrats conventions.				
14 - 15 et 16	Pièces diverses relatives aux marchés de transferts des classes préfabriquées				

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates des travaux	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations
	<u>Construction du garage souterrain de l'Hôtel du Département</u>				
17	Délibérations, procès-verbaux-courriers - permis de construire	1984 à 1985			
18	Dossiers des lots N° 1 à 7 inclus	"			
	<u>Construction d'une caserne de gendarmerie à l'Arbresle</u>				
19	Dossiers des lots n° 1 à 5	1989 à 1990			
20	Dossiers des lots n° 6 à 11	"			
21	Dossiers des lots n° 12 à 18	"			
22	Dossiers des lots n° 19 à 23	"			

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates des travaux	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations
	<u>DEPOT D'ARCHIVES SERVIENT</u>				
23	Acte d'engagement C.C.A.P. - R.P.A.O - Dossiers de consultation	1984			
24	Honoraires lots 1-2 et annexes	"			
25	Lot n° 4 à 9	"			
26	Lot n° 10	"			
27	Aménagement locaux recevant du public - Lots n° 1 à 9	1989			
28	Idem - Lots n° 9 à 14	1990			
29	Idem - Lots n° 15 à 18	"			

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates des travaux	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations
	<u>ST JUST D'AVRAY - DOMAINE DE LONGEVAL A ST JUST D'AVRAY</u>				
30	Aménagement d'une salle polyvalente - Lots n° 1 à 7	1988			
31	Construction d'une Ecole spécialisée. Pièces générales pour la maîtrise d'oeuvre + plans - Lots de 1 à 6	1988 - 1989			
32	Lots de 7 à 16	"			
	<u>SOUS PREFECTURE DE VILLEFRANCHE</u>				
33	Travaux d'aménagement du rez-de-chaussée + plan	1985			
34	Devis estimatifs des lots "travaux d'aménagement du rez-de-chaussée".	"			
					Le Directeur du Service Technique des Bâtiments Départementaux.  <del>41</del> J. CARAYOL

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)